



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040081

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 11090
N/REF : 6/04/2025 1H13 C:000300 I:13867
V/REF : OS N°37341 DU 19/03/2018

SDC '5 Quai Jules Courmont'
C/O REGIE BARI
14, RUE TRONCHET
69457 LYON CEDEX 06

IMMEUBLE : 5 JULES COURMONT
5, QUAI JULES COURMONT
69002 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Avril 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N5 - SURPRESSEUR
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme T. ZENGA

CONTROLE ET ENTRETIEN DU SURPRESSEUR
CONTROLE ET ENTRETIEN DES POMPES
CONTROLE ET ENTRETIEN DU BALLON SURPRESSEUR
MANIPULATION DES VANNES
CONTROLE - BON FONCTIONNEMENT

2 FOIS / L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Avril de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \quad (\quad 0,15 \quad + \quad 0,85 \quad \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \quad)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE

connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/04/2025

Prix de base du contrat : 150,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 04/2017	Valeur :	118,7
	Mois de l'indice de révision	: 12/2024	Valeur :	142,8



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040081

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien de 1 surpresseur(s)	2/AN	175,80	175,80
TOTAL H.T.				175,80
T.V.A. a 10,00%				17,58
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>193,38</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.